



**FAITES VOUS FINANCER
40% DE VOS
INVESTISSEMENTS 4.0**

grâce à la nouvelle aide d'Etat aux investissements de transformation vers l'Industrie du Futur



L'aide s'adresse aux PME et ETI qui réalisent un investissement qui relève de l'une des catégories suivantes :

- Les équipements robotiques et cobotiques ;
- Les équipements de fabrication additive ;
- Les logiciels utilisés pour des opérations de conception, de fabrication, de transformation ou de maintenance ;
- Les machines intégrées destinées au calcul intensif ;
- Les capteurs physiques collectant des données sur le site de production de l'entreprise, sa chaîne de production ou sur son système transistitique ;
- Les machines de production à commande programmable ou numérique ;
- Les équipements de réalité augmentée et de réalité virtuelle utilisés pour des opérations de conception, de fabrication, de transformation ou de maintenance ;
- Les logiciels ou équipements dont l'usage recourt, en tout ou partie, à de l'intelligence artificielle et utilisés pour des opérations de conception, de fabrication ou de transformation ainsi que pour toutes opérations de maintenance et d'optimisation de la production.

Le **taux d'aide est de 40% sous réserve de certaines conditions** (décret 2020-1291 du 23 octobre 2020).

ATTENTION : un équipement commandé avant le dépôt de demande de subvention auprès de l'ASP, rend la demande irrecevable.

Les demandes de subvention peuvent être déposées jusqu'au 31/12/2020.

Saisissez cette opportunité pour assurer votre futur

Contactez-nous au 05 45 24 02 09 ou 06 81 53 72 51